

# COMPTES ANNUELS

2023

## SAS T-D

2 place Bellevue  
64200 BIARRITZ  
Tél. 05 59 51 00 00  
Fax.  
APE : 6831Z-  
Siret : 52277126000026

Période du 01/08/2022 au 31/07/2023

Signé électroniquement le 11/12/2023 par  
Philippe Thomine-Desmazures

 Signed with  
**universign**



## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/07/2023	Net 31/07/2022
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	225	225		
Fonds commercial (1)	150 000		150 000	150 000
Autres immobilisations incorporelles	68 650	31 713	36 938	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 581	9 099	3 482	2 935
Autres immobilisations corporelles	489 549	405 027	84 522	104 099
Immobilisations corporelles en cours				15 957
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	130 020		130 020	60 020
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	19 689		19 689	17 500
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>870 715</b>	<b>446 063</b>	<b>424 652</b>	<b>350 511</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	<b>184</b>		<b>184</b>	<b>23 750</b>
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés				10 000
Autres créances	478 261		478 261	223 897
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	371 213		371 213	1 125 580
Charges constatées d'avance (3)	5 107		5 107	10 870
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>854 764</b>		<b>854 764</b>	<b>1 394 097</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 725 480</b>	<b>446 063</b>	<b>1 279 417</b>	<b>1 744 608</b>
(1) Dont droit au bail			150 000	150 000
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

## Bilan passif

	31/07/2023	31/07/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	100 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	10 000	10 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	376 602	194 312
Report à nouveau		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>398 943</b>	<b>911 449</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>885 544</b>	<b>1 215 762</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	12 860	34 751
Emprunts et dettes financières diverses (3)	25 038	25 143
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	203 488	115 861
Dettes fiscales et sociales	75 518	202 960
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	76 969	150 132
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>393 872</b>	<b>528 847</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 279 417</b>	<b>1 744 608</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	12 860	12 860
(1) Dont à moins d'un an (a)	381 013	516 226
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

**T-D**

SAS au capital de 100 000 euros,  
immatriculée au RCS de BAYONNE sous le numéro 522 771 260,  
dont le siège social est situé : 2 PL BELLEVUE 64200 BIARRITZ

## **PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 11 DÉCEMBRE 2023**

L'an 2023,  
le 11 décembre,  
à 14 heures,

Au siège social, 2 PL BELLEVUE 64200 BIARRITZ

Les associés de la société T-D, SAS au capital de 100 000 euros, divisé en 1 000 actions de 100 euros de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence émarginée par chacun des associés ou leur représentant dûment habilité en entrant en séance :

Sont présents :

- Société SEA LODGE, représentée par Madame Astrid BARSACQ, propriétaire de 200 actions
- Monsieur Philippe THOMINE-DESMAZURES, propriétaire de 510 actions
- Société CROCODILE, représentée par Monsieur Philippe THOMINE-DESMAZURES, propriétaire de 290 actions

seuls associés et représentant ainsi la totalité des 1 000 actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe THOMINE-DESMAZURES.

Le Président ainsi désigné met à la disposition des associés :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 juillet 2023,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que ces documents ainsi que tous les autres renseignements permettant aux associés de se prononcer en connaissance de cause, ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, été communiqués ou tenus à disposition des associés préalablement à la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée générale réunie ce jour est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2023 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;

- Convention visée à l'article L227-10 du Code de commerce ;
- Rémunération du Président sur l'exercice écoulé ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Lecture est donnée par le Président de son rapport et du rapport spécial sur les conventions réglementées.

Cette lecture est accompagnée de précisions s'agissant notamment de l'évolution de l'activité et des principaux événements survenus au cours de l'exercice écoulé.

Puis, le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

## RÉSOLUTION 1

---

L'Assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 juillet 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.**

## RÉSOLUTION 2

---

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 398 942,68 euros.

L'Assemblée générale décide la distribution, à titre de dividende, d'une somme de 593 250,00 euros, soit 593,25 euros pour chacune des 1000 actions composant le capital social.

La mise en paiement interviendra au plus tard le 30 avril 2024.

Ce dividende sera prélevé à hauteur de 194 307,32 euros sur les réserves disponibles.

A l'issue de ce prélèvement, les comptes de réserves disponibles présenteront les soldes suivants :

- Autres réserves : 182 294,32 euros
- Report à nouveau : nul

La somme sera répartie entre les associés de la manière suivante :

BÉNÉFICIAIRE	NOMBRE DE TITRES	DIVIDENDES BRUTS	RÉGIME D'IMPOSITION
Monsieur Philippe THOMINE-DESMAZURES	510	302 557,50 €	Prélèvement forfaitaire unique
SAS CROCODILE	290	172 042,50 €	Impôt sur les sociétés
SARL SEA LODGE	200	118 650,00 €	Impôt sur les sociétés
<b>TOTAL</b>	1000	593 250,00 €	

Il est précisé que le montant éligible au Prélèvement Forfaitaire Unique s'élève à 302 557,50 €, soit 51,00 % des dividendes mis en distribution.

Il est rappelé que les revenus distribués aux associés personnes physiques n'ayant pas expressément opté pour le maintien du taux progressif d'imposition font l'objet d'une imposition forfaitaire unique (*flat tax*), à hauteur de 30 % de la quote-part de résultat brut distribué. Ce prélèvement inclut les prélèvements sociaux à hauteur de 17,20 % et le prélèvement d'impôt sur le revenu à hauteur de 12,80 %, sans abattement.

Conformément aux dispositions de l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

#### Exercice N-1 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 729 160,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 729,16 euros

#### Exercice N-2 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 1 300 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 1 300,00 euros

#### Exercice N-3 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 380 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 380,00 euros

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.**

## RÉSOLUTION 3

L'Assemblée générale rappelle en tant que de besoin qu'aucune convention visée à l'article L227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

## RÉSOLUTION 4

---

L'Assemblée générale ratifie l'absence de rémunération versée au Président pour son mandat au cours de l'exercice écoulé.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.**

## RÉSOLUTION 5

---

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

**Monsieur Philippe THOMINE-DESMAZURES**

Signé électroniquement le 11/12/2023 par  
Philippe THOMINE-DESMAZURES



# COMPTES ANNUELS

2023

## SAS T-D

2 place Bellevue  
64200 BIARRITZ  
Tél. 05 59 51 00 00  
Fax.  
APE : 6831Z-  
Siret : 52277126000026

Période du 01/08/2022 au 31/07/2023

Signé électroniquement le 11/12/2023 par  
Philippe Thomine-Desmazures

 Signed with  
**universign**





# COMPTES ANNUELS

2023

Période du 01/08/2022 au 31/07/2023

Annexe

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS T-D

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/07/2023, dont le total est de 1 279 417 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 398 943 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/08/2022 au 31/07/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/11/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/07/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Règles et méthodes comptables

### Fonds commercial

---

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

### Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

---

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

---

### Conséquences de l'événement Covid-19

---

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

#### Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	150 000			150 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	28 982	39 893		68 875
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>178 982</b>	<b>39 893</b>		<b>218 875</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 881	1 700		12 581
- Installations générales, agencements aménagements divers	348 784			348 784
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	139 111	1 654		140 765
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	15 957	15 957	31 914	
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>514 733</b>	<b>19 311</b>	<b>31 914</b>	<b>502 130</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	60 020	70 000		130 020
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	17 500	2 189		19 689
<b>Immobilisations financières</b>	<b>77 520</b>	<b>72 189</b>		<b>149 709</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>771 236</b>	<b>131 394</b>	<b>31 914</b>	<b>870 715</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	39 893	19 311	72 189	131 394
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>	<b>39 893</b>	<b>19 311</b>	<b>72 189</b>	<b>131 394</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant		31 914		31 914
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>		<b>31 914</b>		<b>31 914</b>

## Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/07/2023
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
<b>Total</b>	

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	28 982	2 955		31 937
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>28 982</b>	<b>2 955</b>		<b>31 937</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 946	1 153		9 099
- Installations générales, agencements aménagements divers	258 483	19 167		277 650
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	125 314	2 064		127 377
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>391 742</b>	<b>22 383</b>		<b>414 125</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>420 724</b>	<b>25 338</b>		<b>446 063</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 503 057 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	19 689		19 689
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	478 261	478 261	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	5 107	5 107	
<b>Total</b>	<b>503 057</b>	<b>483 368</b>	<b>19 689</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 100 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 393 872 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	12 860			12 860
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	8	8		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	203 488	203 488		
Dettes fiscales et sociales	75 518	75 518		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	101 999	101 999		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>393 872</b>	<b>381 013</b>		<b>12 860</b>
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	21 891			
(**) Dont envers les associés	25 030			

#### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	164 251
Intérêts courus	8
Dettes provis. pr congés à payer	18 240
Personnel - autres charges à payer	12 029
Charges sociales s/congés à payer	5 779
Charges sociales - charges à payer	8 160
Etat - autres charges à payer	3 825
Taxe d'apprentissage CAP	700
Formation continue CAP	801
Divers - charges à payer	76 887
<b>Total</b>	<b>290 678</b>



## Notes sur le bilan

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	5 107		
<b>Total</b>	<b>5 107</b>		

## Notes sur le compte de résultat

### Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	2 872 535	41 039	2 913 574
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
<b>TOTAL</b>	<b>2 872 535</b>	<b>41 039</b>	<b>2 913 574</b>

## Autres informations

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

---

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.